

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 11 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 04 décembre 2025

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à DUCHAMP Cécile, M. BESSON Jonathan à DURAND Gérald, M. VERNET David à M. VOLLE Jean-Luc.

Secrétaire de Séance : MME DUCHAMP Cécile.

N° 48/2025

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

DEPENSE D'INVESTISSEMENT 2026 :

Chapitres	Crédits votés au BP 2025	RAR inscrits au BP 2025	DM1 + DM2	Total à prendre en compte
21 - Immobilisations corporelles	40 500,00	13 121,00	18 090,00	45 469,00
23 - Immobilisations en cours	832 510,09	141 967,00	302 599,00	1 135 109,09
			Total	1 180 578,09
			25%	295 144,52

Le conseil municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 295 144,52 € repartis comme suit :

Article / Chapitre		Libellé	Montant
21538/21	Autres réseaux	Extension vidéoprotection	11 367,50
2312/23	Agencements et aménagements de terrains	Parking de la Source	57 977,50
2313/23	Constructions	Réhabilitation ancienne école	225 799,77
Total			295 144,77

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'accepter les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Yves PONTHER

